



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'Association BOCAL ET PHACELIE, représentée par Madame RIVIERE Jacqueline (co-Directrice) - 15, Place Amédée Lefauve - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser "une cantine pop", au Puycharraud, le dimanche 07 juin 2026 de 9 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la manifestation, l'autorisation d'occuper le domaine public est donnée au Puycharraud, le dimanche 07 juin 2026 de 9 h 00 à 18 h 00. Le stationnement sera interdit sur deux places afin de déposer la remorque, à compter du vendredi 05 juin 2026 à 08 h 00 au lundi 08 juin 2026 à 12 h 00.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-huit mai deux mille vingt-sept.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Service PASS,
- BOCAL ET PHACELIE.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE